

Mariage & PACS

Retrouvez dans cette rubrique toutes les démarches, gérées par la mairie, relatives au mariage et au pacte civil de solidarité.



Cérémonie de mariage

Pour se marier en France, il faut respecter certaines conditions notamment d'âge ou de résidence.



Duplicata du livret de famille

Si vous avez perdu votre livret de famille original, ou si on vous l'a volé, vous pouvez demander à ce qu'un second livret de famille (un duplicata)...



PACS

Le PACS est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et...



Noces d'or, de diamant et de platine

La mairie de Chaville organise des cérémonies des noces d'or, de diamant et de platine.

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS
INTÉRESSER



VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS